

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
27.05.87

⑤① Int. Cl.⁴ : **B 65 D 75/52**

②① Numéro de dépôt : **84440048.1**

②② Date de dépôt : **13.11.84**

⑤④ **Sachet en matière synthétique souple comportant un élément rigide amovible servant d'élément de bouchage.**

③⑩ Priorité : **15.11.83 FR 8318256**

④③ Date de publication de la demande :
03.07.85 Bulletin 85/27

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
27.05.87 Bulletin 87/22

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités :
FR-A- 1 216 102
FR-A- 2 474 457
US-A- 3 670 927

⑦③ Titulaire : **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX MINÉRALES DE VITTEL**
B.P. 43
F-88800 Vittel (Vosges) (FR)

⑦② Inventeur : **Gautier, Raoul**
Belmont sur Vair
F-88800 Vittel (FR)
Inventeur : **Cazes, Michel**
Rue Jean Bouin
F-88800 Vittel (FR)

⑦④ Mandataire : **Poupon, Michel**
3, rue Thiers B.P. 247
F-88007 Epinal Cedex (FR)

EP 0 147 346 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objet un sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire, séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure.

L'invention a également pour objet un chapelet de tels sachets.

Des sachets de ce type sont connus. Ils ont fait l'objet de la demande de brevet français FR-A-2 474 457 au nom de la demanderesse.

Les sachets décrits dans cette demande, à laquelle il est fait ici expressément référence, comportent tous un moyen de rigidification solide incorporé à la cavité secondaire précitée. Les différentes solutions proposées donnent entière satisfaction.

L'ouverture du sachet s'opère par découpe du coin supérieur opposée à la poignée.

On a cependant constaté que l'un des problèmes posés à l'utilisateur était le rebouchage du sachet après un premier usage. En effet, il est peu probable que le contenu d'un tel sachet, par exemple, 1 litre, soit utilisé en une seule fois, et il est donc nécessaire pour une simple raison d'hygiène et de sécurité, de pouvoir reboucher le sachet.

Partant de la constatation que la nécessité du bouchage naît lorsque s'éteint celle de la préhension, l'idée s'est alors imposée de tenter de concilier les impératifs des deux fonctions.

Le brevet français 1 216 102 enseigne à cet égard un dispositif d'ouverture et d'obturation d'une outre ou sachet en matière synthétique souple consistant en un stylet ou poinçon servant à la fois de moyen d'ouverture et de bouchage du sachet. Il présente cependant l'inconvénient de risquer de déchirer le sachet de manière non désirée pendant son stockage dans une poche ou gousset attachant au sachet.

La présente invention a en conséquence pour objet de proposer un sachet du type décrit ci-dessus qui permette d'optimiser, à moindre coût, les impératifs des fonctions de préhension d'une part et de bouchage d'autre part.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides, du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure, caractérisé en ce que l'élément rigide ou semi-rigide est disposé amovible dans ladite cavité secondaire, afin de pouvoir être utilisé comme élément de bouchage du sachet après ouverture de celui-ci, ledit élément étant un corps creux oblong en matière synthétique obturé à au moins l'une de ses extrémités et

de forme générale effilée.

Ainsi on utilise le même élément pour assurer successivement la préhension et le bouchage du sachet. Bien entendu, cet élément pourra affecter des formes multiples devant simplement être compatibles avec les deux fonctions, c'est-à-dire ne présentant pas de sections à angles vifs.

Cette réalisation présente, par rapport aux réalisations de l'art antérieur, des avantages multiples tels que, non limitativement :

réalisation d'un bouchage simple et compréhensible aisément par tout utilisateur.

économie du fait de l'utilisation d'un seul élément pour deux fonctions différentes,

apport d'un avantage supplémentaire sans remettre en cause les autres paramètres (inviolabilité, etc...)

L'élément rigide peut être réalisé en toute matière synthétique de qualité alimentaire. Il peut également servir de support publicitaire ou d'information du consommateur.

Les sachets objets de l'invention pouvant également être présentés sous forme de chapelets de sachets et non plus sous forme individuelle, il suffira d'un seul élément rigide par chapelet, ce qui entraîne un gain supplémentaire de matière.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après d'un mode non limitatif de mise en œuvre, en référence aux dessins annexés dans lesquels,

la figure 1 est une vue schématique en élévation latérale du sachet conforme à l'invention,

la figure 2 est une vue schématique en élévation latérale du sachet de la figure 1 en position de versage,

la figure 3 est une vue schématique en élévation latérale du sachet de la figure 1 en position de bouchage.

Le sachet (1) se compose de manière en elle-même connue, et qui ne sera donc pas explicitée plus en détails, d'une cavité principale (2) destinée à recevoir les liquides à conditionner et d'une cavité secondaire (3) séparée de ladite cavité principale par une ligne de soudure continue (4) de tracé quelconque, rectiligne ou non.

Le fond du sachet peut être de toute structure, par exemple en W ou en plat.

Les deux parois du sachet peuvent provenir d'un même film replié adéquatement ou de deux bandes distinctes.

De la même manière, le sachet peut être réalisé aussi bien dans une machine dite horizontale que dans une machine verticale utilisant un mandrin vertical de formage du film en gaine.

Conformément à l'invention, on dispose dans la cavité (3) un élément rigide (5) amovible.

La cavité (3) pourra par exemple être ouverte sur son chant supérieur pour permettre le retrait de l'élément (5) par l'utilisateur. Eventuellement l'élément (5) fera légèrement saillie en dehors de la cavité (3).

La cavité (3) pourra également être fermée par

une ligne de soudure (6) éventuellement munie d'une prédécoupe. L'utilisateur utilise donc par exemple des ciseaux pour découper cette ligne ou déchire selon la ligne de prédécoupe. On préserve ainsi l'hygiène.

Pour le versage proprement dit, l'utilisateur découpe de manière classique le coin supérieur (7) du sachet opposé à la poignée, pour déterminer un orifice de versage (8). Le versage est illustré à la figure 2, l'élément rigide (5) étant disposé dans la cavité (3) et jouant donc son rôle de rigidification pour le versage.

Une fois le versage terminé, l'utilisateur retire l'élément (5) et le dispose dans l'orifice (8) comme représenté à la figure 3.

De manière à permettre une compatibilité de l'élément (5) avec tous les diamètres d'orifices (8), qui sont aléatoires, sauf s'il y a prédécoupe ou zone déterminée d'ouverture, du fait d'une découpe par ciseaux, la section de l'élément oblong (5) sera décroissante progressivement d'une extrémité de l'élément à l'autre. On facilite ainsi en outre l'insertion dans l'orifice (8).

L'élément (5) sera obturé de préférence à son extrémité de section la plus faible, pour des raisons d'hygiène.

Comme représenté à la figure 3, on constatera que l'élément (5) en fonction de bouchage, peut également servir d'élément de préhension et de portage du sachet, en le prenant par le dessus. On évite ainsi, par rapport à une préhension et un portage latéraux, une expulsion intempestive du bouchon et du contenu du sachet.

Il est clair que l'élément (5) pourra affecter toutes forme et section compatibles avec ses fonctions. Il pourra être transparent ou non et être obturé aux deux extrémités.

De manière préférentielle, l'élément (5) viendra s'insérer à frottement dans la cavité (3) qui sera donc ajustée au mieux, pour permettre une meilleure préhension du sachet hors du versage.

L'invention a également pour objet des chapelets de sachets de ce type, qui peuvent être en alignement vertical ou horizontal. Très avantageusement, le chapelet comportera une seule poignée rigide, l'élément (5) pouvant être utilisé pour chaque sachet successivement.

Revendications

1. Sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure, caractérisé en ce que l'élément (5) rigide ou semi-rigide est disposé amovible dans ladite cavité secondaire (3) afin de pouvoir être utilisé comme élément de bouchage du sachet après ouverture de celui-ci, ledit élément (5) étant un corps creux oblong en matière synthétique, obturé à au moins l'une de ses extrémités et de

forme générale effilée.

2. Sachet selon la revendication 1 dans lequel la cavité (3) est fermée par une ligne de soudure (6), caractérisé en ce que la ligne de soudure (6) est doublée d'une ligne de prédécoupe.

3. Sachet selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'élément (5) est inséré à frottement dans la cavité (3).

4. Chapelet de sachets selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce qu'il comporte un seul élément (5).

Claims

1. Sachet of flexible synthetic material for the packaging of liquids, of the type comprising a stiffening and grasping handle constituted essentially by a rigid or semi-rigid element disposed inside a secondary cavity separated by a continuous weld line from the principal cavity containing the liquid, characterised in that the rigid or semi-rigid element (5) is removably disposed in the said secondary cavity (3) in order to be able to be utilised as stopper element of the sachet after opening of the latter, the said element (5) being an oblong hollow body of synthetic material, closed at one at least of its extremities and of tapered general form.

2. Sachet according to Claim 1, in which the cavity (3) is closed by a weld line (6), characterised in that the weld line (6) is doubled by a pre-cutting line.

3. Sachet according to one of Claims 1 and 2, characterised in that the element (5) is inserted under friction into the cavity (3).

4. Chain of sachets according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that it comprises one single element (5).

Patentansprüche

1. Sack aus biegsamen Kunststoff zur Aufnahme von Flüssigkeiten, welcher einen Verstärkungs- und Tragegriff hat, der im wesentlichen durch ein steifes oder halbsteifes Element im Inneren eines Nebenhohlraumes gebildet ist, welcher von dem die Flüssigkeit enthaltenden Haupthohlraum durch eine durchgehende Schweißnaht getrennt ist, dadurch gekennzeichnet, daß das steife oder halbsteife Element (5) abnehmbar in dem genannten Nebenhohlraum (3) angeordnet ist, um als Verschlusselement des Sackes nach dem öffnen desselben benutzt werden zu können, wobei das genannte Element (5) ein länglicher Hohlkörper aus Kunststoffmaterial ist, der an mindestens einem seiner Enden geschlossen und generell von sich verjüngender Form ist.

2. Sack gemäß Anspruch 1, in dem der Hohlraum (3) durch eine Schweißnaht (6) verschlossen ist, dadurch gekennzeichnet, daß neben der Schweißnaht (6) eine Abrißlinie verläuft.

3. Sack nach einem der Ansprüche 1 und 2,

dadurch gekennzeichnet, daß das Element (5)
unter Reibung in den Hohlraum (3) eingefügt ist.
4. Reihe von Säcken nach irgendeinem der

Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß
sie nur ein einziges Element (5) hat.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

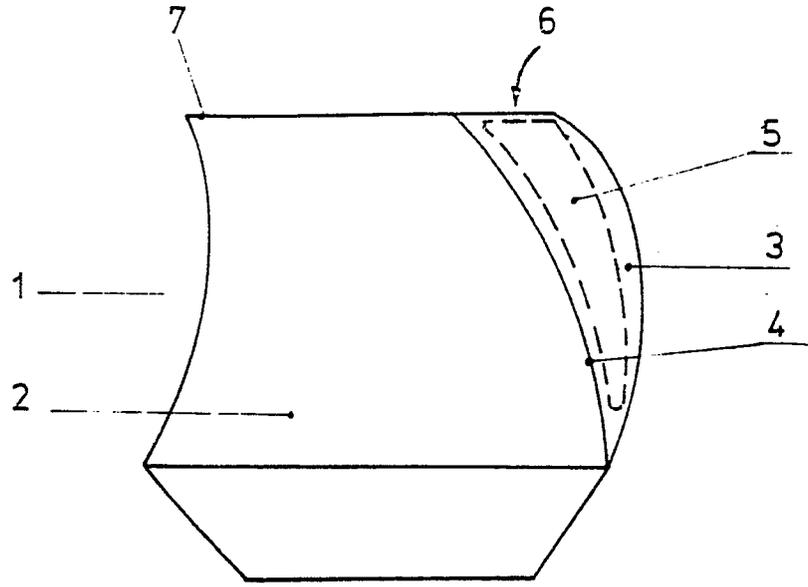


Fig:1

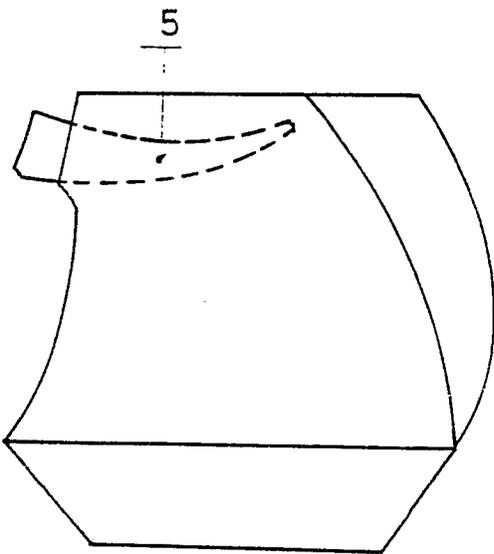


Fig:3

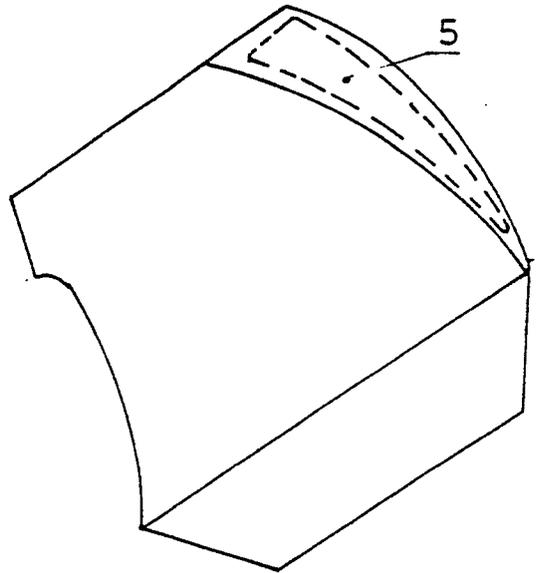


Fig:2